

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

Date de dernière mise à jour : 28 juillet 2026

Sandrine BORNOT EI – Prestations de services en copywriting et emailing est une auto-entreprise immatriculée sous le numéro 980 796 916 00016.

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Le Prestataire peut être joint aux coordonnées suivantes :

14 route de Dijon – 21150 LUCENAY LE DUC

06 07 11 59 50

contact@sandrinecopywriting.fr

Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de services, ci-après désignées les « Conditions Générales », régissent les relations contractuelles entre Sandrine BORNOT EI, ci-après désignée le « Prestataire », et tout client professionnel, ci-après désigné le « Client », sollicitant la réalisation d'une ou plusieurs prestations.

Les services proposés par le Prestataire peuvent notamment comprendre :

- la réalisation d'un diagnostic stratégique de l'écosystème de communication du Client,
- l'audit de ses contenus, de sa newsletter, de ses séquences d'emails, de son parcours abonné et de ses outils ;
- la définition d'une stratégie de newsletter et d'une ligne éditoriale ;
- la conception, la construction, la réactivation ou l'optimisation d'une newsletter ;
- la création et l'organisation d'un système de communication reliant les contenus, la newsletter et les offres du Client ;
- la création de séquences d'emails, notamment des séquences de bienvenue, de nurturing, de réengagement et de vente ;
- la conception d'un calendrier éditorial et la planification des périodes de communication et de vente ;
- le conseil en automatisation, segmentation, délivrabilité et gestion des contacts ;
- la mise en place technique des éléments prévus au devis ;
- la fourniture de structures, modèles, méthodes et ressources destinés à faciliter la rédaction des emails ;
- la rédaction, la correction ou l'optimisation de contenus et d'emails lorsque ces prestations sont prévues au devis ;
- l'accompagnement stratégique, le suivi et l'optimisation continue du système de communication du Client ;
- la transmission de recommandations, de documents de travail et de feuilles de route stratégiques.

Cette liste présente les principales catégories de services proposées par le Prestataire. Le contenu précis de chaque mission, ses objectifs, ses livrables, sa durée, son calendrier et ses modalités d'exécution sont définis dans le devis ou la proposition commerciale acceptée par le Client.

Toute commande de Services implique l'acceptation préalable, pleine et entière des présentes Conditions Générales, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance avant la signature du devis.

Les présentes Conditions Générales prévalent sur tout document émanant du Client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat, sauf accord écrit contraire entre les parties.

En cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales et les dispositions particulières prévues dans un devis, une proposition commerciale ou un contrat signé par les parties, les dispositions particulières prévalent.

Article 2 – PRESTATIONS

Chaque prestation de Services donne lieu à l'établissement d'un devis et d'une proposition commerciale détaillée, d'une durée de validité de 30 jours à compter de sa date de création.

La prestation est définitive dès acceptation et signature du devis par le Client, ce dernier valant alors devis.

Le devis, la nature des Services et leurs modalités d'exécution ne pourront être modifiés sans l'accord préalable et écrit du Prestataire.

En cas d'annulation par le Client d'une prestation confirmée, pour quelque motif que ce soit, et sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires :

- l'acompte éventuellement versé à la prestation par le Client restera acquis de plein droit au Prestataire et ne donnera lieu à aucun remboursement ;
- en l'absence d'acompte, une somme correspondant à 50 % du prix total hors taxes des Services sera due au Prestataire et facturée au Client.

Article 3 - CONDITIONS TARIFAIRES

Les Services sont fournis au tarif du Prestataire en vigueur au jour de la signature du devis, exprimé en euros HT. (TVA non applicable – art. 293 B du CGI)

En cas de prix non déterminable a priori, le prix des Services est déterminé dans le devis en fonction de la nature des Services, du niveau de compétence et d'expertise requis et du nombre, de la qualification et expérience du personnel nécessaire.

Le tarif est ferme et ne peut être révisé pendant la durée d'exécution des Services, les parties renonçant expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code Civil.

Le Prestataire se réserve toutefois le droit de modifier ses prix à tout moment pour tous Services qui seraient souscrits postérieurement à cette modification.

Lorsque les Services sont à exécution successive, facturables à échéance régulière et peuvent faire l'objet d'une tacite reconduction, toute modification du tarif des Services prendra effet lors de la prochaine période contractuelle. A défaut de résiliation par le Client avant cette prise d'effet, la nouvelle tarification sera applicable à la nouvelle période contractuelle.

Les frais engagés pour l'exécution des Services pourront faire l'objet d'une refacturation au client (frais de déplacement, hébergement, débours, etc.) selon l'accord des parties figurant le cas échéant dans le devis.

Article 4 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Un acompte de **50 % du prix total** des Services est facturé par le Prestataire et exigible auprès du Client au jour de la signature du devis, le solde étant facturé et exigible au terme de la fourniture des Services. (Possibilité de règlement en 3 fois : 50 % au démarrage, 25 % au milieu et 25 % à la fin.)

Les modes de paiement suivants peuvent être utilisés :

- Virement bancaire (de préférence)
- Paypal

En cas de règlement anticipé par le Client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit entre le Prestataire et le Client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le Client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

Il est expressément convenu que le Client est valablement mis en demeure de payer par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil. En cas de retard de paiement de l'une quelconque des échéances, le Prestataire se réserve notamment le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes à devoir au titre des Services, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ;
- refuser toute nouvelle commande ou exiger pour toute nouvelle commande un paiement comptant ou une garantie pour la bonne exécution des engagements;
- imputer tout paiement partiel en premier lieu sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne ;
- réduire, suspendre ou annuler les Services en cours, 7 jours après mise en demeure restée sans effet, effectuée par le Prestataire auprès du Client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, des pénalités de retard calculées au taux calculé au taux en vigueur; et/ou

- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement d'une indemnité égale à 10% des sommes lui restant dues, sans préjudice de la réparation de tout dommage effectivement subi.

Article 5 - MODALITÉS DE FOURNITURE DES SERVICES

Le Prestataire déclare disposer des compétences, de l'expérience et des moyens nécessaires pour fournir les Services, et assumera la pleine responsabilité tant de l'exécution des Services que de l'organisation du travail de son personnel le cas échéant.

Le Prestataire fournira les Services de bonne foi et mettra en œuvre toutes les diligences requises pour l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des droits de tiers.

Notamment, le Prestataire s'engage à :

- apporter tous les soins requis par la diligence professionnelle et les usages de la place à l'exécution des Services ;
- mettre le cas échéant en œuvre ou à disposition les moyens adéquats pour l'exécution des Services ;
- en l'absence d'exécution immédiate des Services, faire ses meilleurs efforts pour assurer le respect du délai ou calendrier indicatif figurant dans le devis.

Le Prestataire fournira les Services au lieu convenu avec le Client dans le devis.

Au cas où le Prestataire fournirait les Services dans les locaux du Client, le Prestataire se conformera, et fera en sorte que son personnel se conforme aux standards raisonnables de sécurité et aux procédures d'hygiène, de sécurité et de confidentialité en vigueur dans ces locaux.

Le Prestataire collaborera activement et de bonne foi avec le Client en tous domaines, en vue de la bonne exécution des Services, et informera immédiatement le Client de toute difficulté ou de tout litige survenu au cours de l'exécution de sa mission.

Le Prestataire fournira les Services en totale indépendance et autonomie. Ni le Prestataire, ni ses dirigeants, ni les membres de son personnel, ne pourront prétendre être agents, sous-traitants ou salariés du Client et ne disposeront du pouvoir ou de l'autorité pour prendre des décisions, engagements, ou conclure des contrats au nom et pour le compte du Client, de quelque manière que ce soit, sauf mandat écrit préalable et spécial donné par le client.

Le Prestataire sera redevable des taxes, cotisations de sécurité sociale ou pénalités inhérentes à son activité de professionnel indépendant, devra accomplir toutes les formalités inhérentes à ce statut, en respectant les obligations légales et réglementaires qui lui incombent en ce qui concerne l'emploi et la rémunération du personnel amené à assurer les Services. Le Prestataire s'engage notamment à remettre au Client à la date de signature d'un devis et tous les six (6) mois subséquents un extrait K-bis et une attestation de fourniture de déclarations

sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'URSSAF.

Le Prestataire informera le cas échéant le Client préalablement par écrit, de toute mission ou action qui serait susceptible de créer une situation de conflit d'intérêt, de telle manière à ce que les parties déterminent d'un commun accord les décisions à prendre et mesures à mettre en place afin de préserver les intérêts du client.

Article 6 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client collabore activement et de bonne foi avec le Prestataire en tous domaines en vue de la bonne exécution des Services.

Il communique notamment des informations et documents au caractère complet, précis exact et sincère et prend les décisions raisonnablement nécessaires dans les délais requis pour l'exécution des Services. Le Prestataire sera autorisé à utiliser tout élément communiqué par le Client pour les besoins de la réalisation des Services ou obtenu par le biais de sources d'informations publiques généralement considérées comme fiables et à présumer, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, que cet élément est exact, précis, sincère, complet et ne comporte pas d'inexactitude ou d'insuffisance susceptible d'en altérer la portée.

Le Client est tenu de désigner un représentant disponible et investi du pouvoir de décision qui sera l'interlocuteur principal du Prestataire dans la gestion de leurs relations au titre de l'exécution des Services.

Le Client ne peut modifier, en cours d'exécution des Services, leur nature ou leurs modalités de fourniture, sauf accord préalable et écrit du Prestataire.

Il s'engage à informer immédiatement le Prestataire de toute difficulté, réserve ou de tout litige survenu au cours de l'exécution des Services, afin de permettre le cas échéant un règlement amiable de la situation.

Le Client verse le prix des Services dans les conditions et selon les modalités prévues aux présentes.

Article 7 – RÉCLAMATIONS

En cas d'inexécution ou d'exécution défectueuse des Services, le Client devra notifier le Prestataire et formuler ses griefs, réserves et les justificatifs pertinents dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la date où il en a connaissance, afin de permettre aux parties de faire leurs meilleurs efforts en vue de parvenir à un règlement amiable de la situation dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la notification initiale du Client.

A défaut de règlement amiable dans les conditions susvisées et en cas d'inexécution suffisamment grave du Prestataire, le Client pourra résilier les Conditions Générales dans les conditions prévues à l'article 13 et obtenir le cas échéant des dommages et intérêts du

Prestataire aux fins de réparer le préjudice subi, le Client renonçant par avance à solliciter une exécution forcée en nature des Services par le Prestataire ou un tiers ou une réduction proportionnelle du prix, par dérogation expresse aux dispositions des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

Article 8 - RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens au titre de la fourniture des Services.
La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée :

- en cas de manquement à une quelconque obligation résultant d'un cas fortuit ou d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, y compris, mais sans y être limités, des événements imprévisibles tels que grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défaut de production ou de transport non-consécutif à son fait personnel, rupture d'approvisionnement, guerres, émeutes, insurrections et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant la Société d'exécuter convenablement ses obligations;
- dans le cas où les informations, données, instructions, directives, matériels ou supports communiqués par le Client sont erronés ou incomplets, et plus généralement dans le cas où l'inexécution ou l'exécution défectueuse des Services résulte en tout ou partie du comportement, d'un manquement ou d'une carence du Client ;
- en cas d'utilisation des résultats des Services pour un objet ou une finalité différents de ceux pour lesquels le Prestataire est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations du Prestataire ou d'absence de prise en compte des réserves émises par le Prestataire.

En tout état de cause, le Prestataire n'encourt aucune responsabilité au titre de tous dommages ou préjudices indirects ou immatériels tels que préjudice financier, perte de chance, perte de profit, perte de contrat, perte de commande, perte de clientèle, perte d'exploitation, préjudice ou trouble commercial ou préjudice d'image, qui pourraient résulter de la fourniture défectueuse ou de l'absence de fourniture des Services.

La responsabilité du Prestataire ne peut excéder un montant égal au prix hors taxes perçu auprès du Client au titre de la fourniture des Services au cours des douze (12) derniers mois. Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code Civil, toute action judiciaire d'un Client à l'égard du Prestataire est atteinte par la prescription à l'expiration d'une durée d'un (1) an suivant la date à laquelle le Client concerné a eu connaissance ou est présumé avoir eu connaissance du fait dommageable.

Article 9 - NON SOLLICITATION

Le Client s'interdit, pendant toute la durée des présentes Conditions Générales augmentée d'une durée d'un (1) an après leur résiliation ou fin pour quelque cause que ce soit, d'inciter ou de tenter d'inciter, directement ou indirectement et de quelque manière que ce soit, tout salarié, consultant, mandataire ou représentant du Prestataire, à quitter le Prestataire ou à entrer au service, de quelque manière que ce soit (en tant que salarié, mandataire, consultant, actionnaire ou autre), d'une autre entreprise.

Article 10 – CONFIDENTIALITÉ

Pendant la durée de fourniture des Services, chaque partie pourra prendre connaissance ou recevoir des informations, documents et/ou données confidentiels à propos de l'autre partie. De ce fait, chaque partie s'engage, tant en son nom qu'au nom de ses préposés pour lesquels elle se porte fort, à préserver la stricte confidentialité de toutes les informations, documents et/ou données confidentiels de toute nature en rapport avec les résultats, l'activité ou la clientèle de l'autre partie ou toute information reçue ou obtenue d'une partie dans le cadre ou en relation avec l'exécution des Services.

Le présent engagement de confidentialité des parties est valable, tant pour la durée de fourniture des Services que pendant une durée de deux (2) ans suivant leur fourniture.

Article 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Prestataire, propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle, donne au client le droit d'utiliser ses textes de façon non limitative sur les documents communiqués, les textes, les logos, les images et photographies, les animations et vidéos, les slogans, et plus généralement tout ou partie des éléments communiqués.

En conséquence, les présentes Conditions Générales entraînent le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du Client, qui peut les reproduire, les utiliser et/ou les représenter, par quelque procédé que ce soit, même partiellement.

Article 12 - DONNÉES PERSONNELLES

12.1 Nature des données à caractère personnel collectées

Le Prestataire s'engage à ne collecter que des données à caractère personnel adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Aucune donnée à caractère personnel considérée comme «sensible», telle que l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ne saurait être demandée ni collectée auprès du Client.

Le Client est informé par les présentes de ce que les données à caractère personnel signalées comme étant obligatoires sur les formulaires et recueillies dans le cadre du service décrit dans les présentes sont nécessaires à la réalisation de la Prestation.

12.2 Finalité du traitement des données à caractère personnel

Des données personnelles sont susceptibles d'être collectées et utilisées par le Prestataire aux fins de permettre la fourniture des Services, et peuvent être transmises aux sociétés chargées de la gestion, de l'exécution et du traitement des opérations de paiement.

Les données collectées sont également susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la gestion des relations commerciales afin d'établir des statistiques, d'effectuer des études de marché et de comportement et de permettre au Prestataire d'améliorer et de personnaliser les Services.

12.3 Conservation, sécurité et confidentialité des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées sont traitées et stockées dans des conditions visant à assurer leur sécurité et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées à l'article 12.2 des présentes Conditions Générales ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques et ne donneront lieu à aucune exploitation, de quelque nature que ce soit.

Ces données peuvent également être conservées à des fins de sécurité et de conservation, afin de respecter les obligations légales et réglementaires auxquelles le Prestataire est soumis.

Le Prestataire s'engage à mettre en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de toutes les données à caractère personnel, afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Toutefois, il est précisé qu'aucune mesure de sécurité n'étant infaillible, le Prestataire ne saurait garantir une sécurité absolue aux données à caractère personnel du Client.

12.4 Transferts de données à caractère personnel hors de l'Espace économique européen

Dans le cadre de la fourniture de ses Services, le Prestataire peut recourir à des outils, plateformes ou prestataires techniques susceptibles de traiter ou d'héberger certaines données à caractère personnel en dehors de l'Espace économique européen.

Lorsque de tels transferts ont lieu, le Prestataire veille à ce qu'ils soient réalisés conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données.

Ces transferts peuvent notamment reposer :

- sur une décision d'adéquation adoptée par la Commission européenne ;
- sur le cadre UE-États-Unis de protection des données, lorsque l'organisme destinataire bénéficie d'une certification en cours de validité ;

- sur les clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne ;
- ou sur toute autre garantie appropriée prévue par la réglementation applicable.

Le Prestataire sélectionne, dans la mesure du possible, des prestataires présentant des garanties suffisantes en matière de protection, de confidentialité et de sécurité des données à caractère personnel.

Le Client peut obtenir des informations complémentaires sur les garanties encadrant ces transferts en adressant sa demande à l'adresse suivante : contact@sandrinecopywriting.fr.

Les données à caractère personnel peuvent également être communiquées aux autorités administratives ou judiciaires lorsque cette communication est requise par une obligation légale ou nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice.

12.5 Droits du Client sur ses données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), tout Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles le concernant, qu'il peut exercer directement auprès du service clients du Prestataire en le contactant à l'adresse électronique contact@sandrinecopywriting.fr ou à l'adresse postale suivante Sandrine BORNOT EI – 14 route de Dijon – 21150 LUCENAY LE DUC, en joignant à sa demande une copie d'un titre d'identité.

En outre, dans les limites posées par la loi, le Client dispose également du droit de s'opposer au traitement, de le limiter, de décider du sort post-mortem de ses données, de retirer son consentement à tout moment et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Article 13 - DURÉE – RÉSILIATION

13.1 – Durée des prestations ponctuelles

Pour les prestations ponctuelles, les présentes Conditions Générales s'appliquent pendant toute la durée de réalisation des Services définie dans le devis ou la proposition commerciale acceptée par le Client.

La mission prend fin lorsque les Services et livrables prévus au devis ont été réalisés, sous réserve du paiement intégral des sommes dues par le Client.

Les éventuels rendez-vous de suivi organisés à 30 jours et à 90 jours restent compris dans la mission lorsqu'ils figurent dans le devis ou la proposition commerciale, même lorsque leur date intervient après la fin de l'accompagnement principal.

13.2 – Durée des Cycles d'Infusion

Les Cycles d'Infusion sont proposés pour une période d'un mois ou d'un trimestre, selon la formule choisie par le Client et indiquée dans le devis.

Chaque Cycle débute à la date mentionnée dans le devis ou convenue par écrit entre les parties. Il prend fin au terme de la période souscrite.

La poursuite de l'accompagnement pour une nouvelle période est soumise à l'accord écrit des parties. Cet accord peut être formalisé par la signature d'un nouveau devis, d'un avenant ou par tout échange écrit permettant d'établir leur consentement.

Le tarif applicable à la nouvelle période est celui communiqué au Client avant son renouvellement.

13.3 – Résiliation anticipée

Chaque partie peut résilier la prestation de manière anticipée en cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations contractuelles.

La résiliation intervient après l'envoi d'une notification écrite précisant la nature du manquement et restée sans effet pendant un délai de 15 jours calendaires à compter de sa réception, lorsque le manquement peut être corrigé.

La résiliation peut également intervenir en cas de force majeure rendant définitivement impossible la poursuite des Services, dans les conditions prévues par les présentes Conditions Générales.

Les Services réalisés avant la date effective de résiliation ainsi que les dépenses engagées avec l'accord du Client restent dus. Le Prestataire remet au Client les livrables finalisés et réglés à cette date.

Les clauses destinées à produire leurs effets après la fin de la relation contractuelle, notamment celles relatives à la confidentialité, à la propriété intellectuelle, à la protection des données, à la responsabilité et au règlement des différends, continuent de s'appliquer pendant la durée qui leur est propre.

Article 14 – NOTIFICATIONS

Toute notification ou convocation écrite requise ou permise en vertu des stipulations des présentes sera valablement effectuée si elle est adressée par lettre remise en main propre ou par porteur contre reçu de livraison, par courrier recommandé avec avis de réception, ou par courrier électronique (sauf en cas de résiliation des présentes), adressé aux coordonnées de la partie concernée, chaque partie élisant domicile en son siège social.

Tout changement de coordonnées d'une partie pour les besoins des présentes devra être notifié à l'autre partie selon les modalités prévues ci-dessus.

Les notifications adressées en mains propres ou par porteur seront présumées avoir été faites à leur date de remise au destinataire, telle qu'attestée par le reçu de livraison. Les notifications faites par courrier recommandé avec avis de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur première présentation à l'adresse du destinataire. Les notifications faites par courrier électronique seront présumées avoir été faites à la date d'envoi du courrier électronique.

Article 15 - AUTONOMIE ET ABSENCE DE RENONCIATION

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions générales était déclarée nulle ou inapplicable pour quelque cause que ce soit en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres stipulations resteraient en vigueur.

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou de plusieurs stipulations des Conditions Générales n'emportera en aucun cas renonciation.

Article 16 – MODIFICATION

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des présentes Conditions Générales pour la passation de nouvelles commandes de Services.

Toute commande consécutive à une modification apportée aux Conditions Générales emportera acceptation par chaque Client de la nouvelle version des Conditions Générales qui lui sera communiquée.

Article 17 – LITIGES

Les litiges qui pourraient survenir dans le cadre des relations contractuelles établies entre le Client et le Prestataire devront être résolus, dans la mesure du possible, de manière amiable.

A défaut de règlement amiable dans un délai d'un mois à compter de la saisine de l'une des parties, tous les litiges auxquels les Conditions Générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution, résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis au Tribunal De Commerce - 13 Bd Georges Clemenceau - 21072 Dijon

Article 18 - DROIT APPLICABLE et LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.